



Petit guide de rentrée en 6^{ème} au collège Les Vallées

*Les informations communiquées ici sont données à titre indicatif.
Elles sont donc susceptibles d'être modifiées et plus particulièrement
certains points qui sont directement liés à la présence ou non de certains
professeurs l'an prochain (activités péri scolaires, ateliers, etc)*

C'est la rentrée !

Le jour J (a priori le jeudi 1^{er} septembre 2016), les élèves de 6^{ème} seront accueillis au collège distinctement des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

L'accueil des élèves est effectué dans la cour du collège par la principale et les professeurs principaux. Les listes des élèves de chaque classe ne sont plus affichées. Les 150 élèves sont appelés un par un, classe après classe (prévoyez deux heures d'attente au plus). Ensuite les élèves sans leurs parents montent en classe. Le professeur donne de nombreuses informations aux élèves et distribue plusieurs documents :

- les emplois du temps,
- les carnets de liaison,
- les fiches de renseignements,
- les manuels scolaires pour chaque matière (éventuellement un jour ultérieur),
- les cartes de cantine,
- les numéros des casiers (à partager avec un camarade),
- le livret d'accueil du collège pour l'entrée en 6^{ème}.

Le premier jour, les demi-pensionnaires de 6^{ème} apprennent à utiliser la cantine.

Fonctionnement du collège

Les horaires

Début des cours	souvent à 8h25, parfois à 9h25.
Pause méridienne	11h30 à 13h00 ou 12h30 à 14h00 (deux services successifs de cantine).
Fin des cours	au plus tard à 17h05 et à 12h30 le mercredi.

Les autorisations de sortie du collège

- Une autorisation permanente est à signer par les parents sur le carnet de liaison de l'élève afin de l'autoriser, tout au long de l'année, à sortir plus tôt du collège en cas d'absence d'un professeur après le dernier cours de l'après-midi (s'il est demi-pensionnaire) ou de la matinée (s'il est externe) et/ou en cas de permanence non suivie de cours.
- Une autorisation d'absence cantine peut exceptionnellement être accordée en cas d'absence d'un professeur d'au moins deux heures autour de la pause méridienne. Formulaire de demande à retourner au plus tard la veille au bureau de la « vie scolaire ».

Les emplois du temps

- Ils sont précisés dans le carnet de liaison de chaque élève de même que le règlement intérieur du collège.

- L'amplitude horaire des emplois du temps en 6^{ème} est limitée à un maximum de 6h de cours par jour ; 7h à partir du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).
- Les 4 heures de sport hebdomadaires sont réparties en deux sessions de 2 heures.

Le déjeuner

- Les élèves sont externes ou demi-pensionnaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi midi). Il est possible de choisir 2, 3 ou 4 jours de cantine par semaine.
- Pour les demi-pensionnaires, l'inscription doit être faite préalablement avant mi juillet par internet (<https://restauration-scolaire.hauts-de-seine.net>), puis un ajustement des jours choisis est possible fin septembre.
- Le paiement se fait mensuellement auprès du prestataire (ELIOR) par chèque, TIP etc.

Les options obligatoires et facultatives

*La rentrée 2016 est riche en nouveautés de la maternelle au lycée. La plus spectaculaire concerne **la réforme des collèges**. Elle va bouleverser l'offre pédagogique actuelle tant sur la forme que sur le fond. Sa mise en œuvre est complexe et à l'heure où nous publions ce document tout n'est pas encore finalisé. Voici les points les plus marquants que vos enfants rencontreront au fil de leurs années au collège.*

De la 6^{ème} à la 3^{ème} tous les élèves auront 26h de cours hebdomadaires.

- 6^{ème}. Les élèves doivent choisir leur première langue vivante : l'anglais ou l'allemand. C'est la langue qu'ils étudieront pendant les quatre années du collège. Il sera impossible d'en changer avant le lycée. Malheureusement pas de bilangue à la rentrée 2016.
- 5^{ème}. Tous les élèves doivent choisir une seconde langue vivante : allemand, espagnol ou italien. Les élèves peuvent choisir d'étudier le latin. Les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) s'étalent jusqu'en 3^{ème}. L'élève en suivra trois par année, soit neuf au total. Six d'entre eux, au choix de l'élève, devront être présentés à l'examen du DNB.
- 4^{ème}. Les élèves qui ont choisi l'option latin en 5^{ème} doivent continuer en 4^{ème}. Enfin le collège Les Vallées propose deux options complémentaires exclusives à la 4^{ème} : l'option théâtre avec des comédiens du studio d'Asnières (<http://www.studio-asnieres.com>), et l'option sciences sous le parrainage du CNES avec comme objectif la construction et le lancement de mini fusées (<http://www.planete-sciences.org/espace/Activites/Rocketry/>) dans des concours nationaux (Les Vallées 1^{er} au championnat de France 2014, 2nd en 2015, 1^{er} et 2nd en 2016) et internationaux (Les Vallées champion du monde en 2014 et qualifié pour la finale 2016 du 13 et 14 juillet 2016 à Farnborough). *Ces deux options sont en attente de confirmation.*
- 3^{ème}. Les élèves poursuivent l'apprentissage de leurs deux langues vivantes. Les élèves peuvent choisir d'étudier le grec s'ils n'ont pas d'option ou en remplacement du latin. Les élèves n'ayant pas l'option langue morte peuvent choisir l'option facultative DP3 : Découverte Professionnelle 3 heures. En 2014-2015 le projet DP3 avait consisté à créer une mini-entreprise de fabrication de meubles en carton en collaboration avec une association d'entrepreneurs.
- L'arrivée des nouveaux manuels s'étalera sur deux ans. En 6^{ème} il s'agira du français, des mathématiques, de l'histoire-géographie et des sciences. A leur arrivée en 5^{ème} les élèves ne devraient disposer que des nouveaux manuels.

Parmi les 26h de cours, une aide personnalisée (A.P.) sera dispensée à tous les élèves selon une organisation qui est ... en cours d'élaboration !

Vous trouverez plus d'informations sur cette réforme en lisant l'article publié sur notre site APELGC <http://www.apelgc.org/spip.php?article546> .

Les activités périscolaires

Durant la pause méridienne et/ou le mercredi après-midi des activités sportives et ludo-éducatives sont proposées. Les élèves qui le souhaitent, s'inscrivent au tout début de l'année scolaire, auprès des professeurs proposant ces activités.

- L'association sportive (AS) : gymnastique, badminton, basket-ball, futsal, volley-ball, danse, hand-ball ...
- Le foyer socio-éducatif (FSE) : club sciences, club musical rock, club chorale en partenariat avec le chœur des collèges (<http://choeurdescolleges.com>). L'adhésion au FSE est payante (environ 7€ pour un enfant). Une participation régulière durant toute l'année est obligatoire.
- Le club échecs.

Communication avec le collège

➤ Le carnet de liaison est l'outil privilégié pour les échanges entre le collège et les familles. Y sont consignés :

- les billets d'absences et de retards, les autorisations de sortie du collège, les dispenses de sport...
- si un élève est absent à sa première heure de cours, le collège appelle un des parents.
- les échanges entre les parents et les professeurs ou l'administration du collège,
- les remarques et les sanctions à l'égard des élèves,
- le règlement intérieur et les chartes du collège.

Attention ! En cas d'oubli du carnet de liaison, l'élève sera consigné après les cours en salle de permanence jusqu'à 17h05. Les parents en seront avertis.

➤ Un portail internet baptisé ENC92 (Environnement Numérique des Collèges des Hauts-de-Seine) permet d'accéder à de nombreuses ressources en ligne. Les rubriques sont renseignées par les professeurs et l'administration. On y trouve :

- une page d'accueil avec les dernières informations du collège ;
- un cahier de textes avec les devoirs donnés aux élèves ;
- l'emploi du temps avec les cours modifiés ou annulés ;
- les notes des élèves et de la classe, un espace vie scolaire avec les absences et les problèmes de discipline de l'élève ;
- une rubrique établissement, avec principalement l'agenda du collège et le tableau d'affichage ;
- les comptes-rendus trimestriels des conseils de classe.

Un identifiant personnel et un mot de passe sont attribués à chaque élève et à chaque parent en début d'année. Insistez auprès de votre enfant pour qu'il ne communique jamais ses mots de passe à des tiers (même les copains).

➤ Le site internet du collège (www.clg-vallees-garenne.ac-versailles.fr) donne des informations générales liées à la vie du collège. Le site a été entièrement refait en 2015.

Méthodologie et travail

- Les professeurs proposent et expliquent les méthodes de travail pour leurs matières.
- Il n'y a plus d'heures de soutien scolaire ; ceci est intégré à l'A.P.

Rencontres avec le corps enseignant

- Une réunion d'information est proposée à la rentrée par la principale du collège un samedi matin. Elle est suivie par la rencontre parents-professeurs pour chaque classe. C'est l'occasion d'obtenir des informations de chaque professeur pour sa propre matière. Un premier retour est fait sur l'ambiance de la classe, le travail fourni, les points positifs et négatifs de la classe.
- Des rendez-vous particuliers peuvent être demandés ponctuellement au cours de l'année par les parents ou par un professeur. N'hésitez pas à solliciter les professeurs !
- A la fin du premier trimestre, les parents et les élèves sont reçus individuellement au collège afin que le bulletin de notes du premier trimestre leur soit remis en main propre. Ce rendez-vous est un moment privilégié d'échanges avec un professeur, souvent le professeur principal. Des appréciations, conseils, avertissements..., pour le travail et le comportement sont précisés pour chaque élève.
- Les bulletins des deux trimestres suivants sont adressés par courrier au domicile de la famille.
- En fin d'année scolaire une fête est organisée au collège où peuvent se retrouver professeurs, élèves et familles. Des expositions et animations autour des projets pédagogiques du collège sont proposées.

Conseils de classe

- Trois conseils de classe sont organisés durant l'année scolaire en décembre, mars et juin.
- Les élèves sont représentés par des élèves délégués de classe (un garçon et une fille autant que possible). Ces élèves sont élus dans chaque classe par l'ensemble des élèves.
- Dans chaque classe les parents sont représentés par des parents d'élèves délégués (un parent par association). Ces parents délégués sont adhérents d'une association de parents d'élèves. Ils assurent la transmission des informations entre les professeurs, les élèves et les familles. Un parent titulaire et un parent suppléant sont nommés pour une année scolaire au sein de chaque association. En prévision des élections des représentants de parents d'élèves, début octobre, vous recevrez des informations de la part des associations :
 - leur profession de foi,
 - la liste des parents qui souhaitent vous représenter au Conseil d'Administration du collège et les différentes commissions.A l'issue des élections, les parents délégués de classes seront nommés.
- Durant chaque conseil de classe :

- La principale ou son adjointe, et le professeur principal dressent un bilan trimestriel pour la classe (niveau, ambiance, travail, absentéisme ...) ;
- chaque professeur donne une synthèse du trimestre pour sa matière ;
- les délégués des élèves et des parents interviennent au nom des groupes qu'ils représentent ;
- sont ensuite précisés pour chaque élève, les moyennes individuelles et générales, les éventuelles mentions attribuées (félicitations, compliments, encouragements) ou les mises en garde de travail et/ou de comportement.

Conseils d'administration

Ils correspondent aux conseils des écoles du niveau primaire.

- Plusieurs conseils d'administration (4 à 7) du collège sont organisés durant l'année scolaire. Ils débattent des différents sujets inhérents au fonctionnement et à l'organisation du collège.
- Les professeurs sont représentés par des professeurs délégués élus.
- Les parents d'élèves sont représentés par des parents d'élèves délégués, adhérents des associations de parents d'élèves et élus lors des élections début octobre.
- Des élèves délégués sont aussi présents ainsi que des représentants de la mairie et du conseil départemental du 92.

Trucs et astuces

- Prévoyez un cadenas pour le casier dès la rentrée avec au moins deux clefs ou avec une combinaison car les casiers sont à partager entre deux élèves.
- Chaque élève doit se munir de son papier toilette !
- La liste des fournitures vous sera communiquée durant l'été. Le premier jour il est inutile de venir avec toutes les fournitures, un cahier et une trousse garnie suffiront. Contrairement à l'école primaire, les élèves ne laissent (presque) rien au collège.
- Le collège dispose d'un local à vélos et trottinettes. N'oubliez pas la chaîne et le cadenas !
- Lors de la remise des manuels scolaires votre enfant doit vérifier scrupuleusement leur état et indiquer lui-même l'état réel sur sa fiche. Insistez au préalable auprès de votre enfant sur l'importance de la vérification car tout livre en moins bon état à la fin de l'année pourra vous être facturé. Prévoir un grand sac solide pour les ramener à la maison.
- Les élèves doivent apprendre très régulièrement leurs leçons. C'est la base incontournable d'un bon apprentissage.
- Les livres et cahiers à apporter en classe changent d'un jour à l'autre. Par crainte d'en oublier, certains enfants apportent tout et leur cartable est trop lourd. Dès le début de l'année aidez-le à sélectionner et à vérifier le contenu de son cartable en fonction de son emploi du temps du lendemain. Son dos vous en sera reconnaissant.
- La scolarité du collège procure une fausse impression de facilité : redoublement exceptionnel et passage en seconde même sans le brevet. La fin de 3^{ème} et la fin de 2^{nde} peuvent donner lieu à un réveil douloureux avec une orientation non souhaitée. Il sera alors trop tard pour combler les lacunes accumulées. Les lycées techniques et autres voies

professionnelles ne sont pas forcément toutes plus faciles d'accès que les lycées généraux : certains établissements requièrent de solides dossiers scolaires pour y accéder.

- Une autonomie accrue de votre enfant est souhaitable et doit être progressive. Cela ne signifie pas un moindre suivi de la part des parents, bien au contraire ... et même jusqu'au lycée pour certain(e)s. Un suivi plus discret est possible grâce à l'ENC et au carnet de liaison.
- Inspectez souvent le carnet de liaison ; il y a plein d'informations qui vous sont destinées.
- L'arrivée au collège coïncide souvent avec la possession d'un téléphone et d'un ordinateur personnel et donc l'accès à Internet ... pour le meilleur et pour le pire. Il ne faut pas sous-estimer le potentiel destructeur d'Internet à l'encontre de votre enfant. Pour les parents il s'agit là d'un de vos plus gros challenges pour réguler l'usage des nombreux écrans. Imposez des règles d'utilisation, soyez fermes dès le départ et tenez bon ! Cette année seuls les élèves de 5^{ème} et 3^{ème} ont pu bénéficier d'une séance d'information sur le thème des dangers d'Internet. Vous pouvez consulter à ce sujet le compte-rendu APELGC de la séance d'information qui s'est tenue en 2014 : <http://www.apelgc.org/spip.php?article356>.
- N'oubliez pas de vous inscrire sur le site P@SS92 afin de bénéficier à la rentrée d'une subvention annuelle de 70€ par élève pour une activité périscolaire de votre choix : musique, sport,... (<https://pass.hauts-de-seine.net>).
- Visitez les sites internet :
 - ONISEP (www.onisep.fr). Vous y trouverez de nombreuses informations sur les parcours scolaires au niveau national.
 - APELGC (www.apelgc.org) Vous y trouverez des articles et des informations locales, répertoriées par les parents, adhérents de l'association.

Rencontrez l'APELGC !

- Une réunion d'information vous sera proposée rapidement après la rentrée. Les parents qui le souhaitent, qu'ils soient membres de l'association ou non, sont invités à y participer.
- D'autres réunions sont organisées dans le courant de l'année en fonction des besoins de l'association et de l'actualité du collège.
- Tous les parents de l'APELGC sont à votre écoute durant l'année scolaire. N'hésitez pas à les solliciter.
- Vous quittez l'école primaire et vous souhaitez rejoindre l'APELGC au collège Les Vallées. Contactez dès maintenant vos représentants au collège pour bénéficier des informations les plus récentes.

Marie Malaquin

Présidente de l'APELGC

07 81 90 13 87

famille.malaquin@laposte.net

Eric Julien

Tête de liste APELGC
collège Les Vallées

06 20 68 52 65

eric.julien.lgc@sfr.fr